

pouces et demye cette mesure estant rebutée quand Les hommes ne Sont pas bien faits et d'Esperance."

- [7.] *"on donne pour handtgued depuis douze Livres Jusqu'à vingt quatre Livres quand Le Soldat est Beaux et bon."*
- [8.] *All jenen, die - "après S'etre Engagé"- bis zu ihrer Abreise keine Auslagen verursachten, erhielten ein Geschenk "d'un escus de Six livres au dela de L'engagement".*
- [9.] *"Mon neveu n'enrollera personne que preablement il n'en donne advis a Son oncle, a moins qu'il ne trouve des Sujets fidels et bons qui après S'etre engagés ne fassent aucune despense Jusqu'au Jour de Leurs despart au quel cas on donnera La recompense promise c'est a dire douze Livres a ceux des gardes et Six Livres a ceux de La compagnie au Regiment de Wittemer."*
- [10.] *"Le tout valeur de France."*
- [11.] *Der Soldat, den Dargent im Dezember 1738 angeworben habe, heisse Franz Silvan Staub und stamme aus Menzingen.*
- [12.] *Man habe diesem ein Handgeld von 54 Livres versprochen, welcher Betrag zur Auszahlung gelange, sobald er sich auf den Weg zu seiner Gardekompagnie mache.*

In franz. Sprache
AH 27, 288-289 - Blatt 289^V leer

1702 Juli 4., Baden

A

SCHREIBEN VON DEROISTE AN LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

Sein Schreiben vom 29. vergangenen Monats verdanke er ihm bestens.
"L'extraict de Celle que monseigneur l'ambassadeur [Roger Brûlart, Marquis de Puy sieux], a eue de m [Jean-Baptiste Colbert], le m[arquis] de Torcy, [Ministre d'Etat] vous fera connoitre que le Roj [Ludwig XIV.] a respondu favorablement a ce que vous aves desiré au sujet de votre compagnie ainsy jl n'y a plus que votre route a attendre pour faire partir les hommes que vous aves a huringue et je ne doute pas qu'elle n'arive bientost."

Gleichzeitig schicke er ihm auch einen Auszug des Schreibens,

welches [Michel] Chamillart, [Secrétaire d'Etat de la guerre], dem Ambassadorsen "au sujet du payement du fond pour le Cuivre que vous fournisés a Huningue" zugesandt habe. [Der Intendant des Elsass, Félix le Pelletier] de La Houssaye, habe den Ambassadorsen in-zwischen wissen lassen, "qu'jl avoit eu des nouvelles du Tresorier Sur ce fond ainsy Je ne doute pas que nous aprenions par le premier ordinaire qu'jl aura este remis a l'homme qu'a proposé le Secretaire [Jean] de La Chapelle pour le recevoir". Vorausgesetzt dass dies nicht schon geschehen sei, empfehle er ihm, den Rest des Kupfers unverzüglich nach Hünigen zu liefern.

"La personne dont s E pouvoit avoir besoin doit estre aportée de s'en pouvoir servir dans les occasions et comme elles ne sont pas tousjours presentes il seront superflu de faire venir expres l'homme que vous avés en allemagne d'autant qu'jl est necessaire d'ailleurs que nous ayons tousjours quelqu'un en ce pays la ainsi j'estime monsieur qu'il Seroit apropos que vous prissiés la peine d'en chercher quelqu'autre pour cet usage."

Er hoffe sehr, ihn bald hier begrüßen zu dürfen; bei dieser Gelegenheit könnten sie sich dann einlässlich über dieses Thema unterhalten.

Original, in franz. Sprache
AH 27, 290-291

136

1706 Juni 10., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, AN AMMANN UND HPTM. [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN, ZUG

Er versichere ihm, dass er alles tue, um ihm zu Diensten zu sein. "Jl me Semble qu'une diete n'est pas necessaire. Suit [Schwyz] a declare, que Son Canton viendra a la fernetion [?]. Je crois que les autres feront la meme choses. les assignations Sont claires, la pention y sera, pourquoi de diettes?" [Schultheiss und Rat von] Luzern befänden "les dit papiers" für gut. "Jls auroient déclaré qu'il Suffit, mais ils ont eu la crainte de donner la ialousie qu'il veuillent disposer des resolutions des autres."